

BTS agricole Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (BTSA ACSE)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de :

- Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Technicien ou Conseiller agricole, dans les organismes professionnels agricoles ou les entreprises agricoles d'amont et d'aval.
- Maîtriser la conduite technique et financière d'une entreprise agricole, en individuel ou dans le cadre sociétaire.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir et Evaluer un projet.
- Piloter une entreprise et/ou un projet.
- Organiser et de Communiquer.

Entreprises d'accueil

- Tout type d'exploitation agricole.
- Des organismes professionnels agricoles (MSA, syndicats, Crédit agricole...).
- Exploitation familiale (dans ce cas, un stage de 8 semaines dans une tierce entreprise sera à prévoir pour la rédaction du rapport de stage).

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent (niveau 4)
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32321014	24440

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), Équivalent à un Bac+2.

Durée de la formation

1 365 (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 semaines en UFA,
2 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



ISVT

72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Accompagnement du projet personnel et professionnel
	Ouverture sur le monde (compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication) <ul style="list-style-type: none"> • Organisation économique sociale et juridique • Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation • Langue Vivante
	Education Physique et Sportive
Matières professionnelles	Traitement des données et informatique <ul style="list-style-type: none"> • Traitement de données • Technologies de l'information et du multimédia
	Prendre en compte le contexte professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des agricultures et politiques publiques • Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial
	Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole <ul style="list-style-type: none"> • Gestion économique et financière de l'entreprise agricole • Gestion sociale, administrative et fiscale de l'entreprise agricole • Entreprise agricole, produits agricoles et marchés
	Raisonnement une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement
	Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement d'un agro écosystème • Conduite de systèmes biotechniques
	Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité
	Comparaison d'un système agricole dans le cadre d'un voyage
	Activités pluridisciplinaires du domaine professionnelle

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coef.	Forme
Ouverture sur le monde		
• Expression française, communication et documentation	1	Oral
• PIC : Projet d'initiative et de communication	1	Pratique / Oral / GO
• Organisation économique, sociale et juridique. Sciences économiques et sociales	1	Ecrit
Communiquer dans une langue étrangère (Anglais)	3	Compréhension écrite Expression écrite Compréhension orale Expression orale
Traitement des données et informatique		
• Traitement des données	2	2 Ecrits
• Technologie de l'information et du multimédia	1	Ecrit et Pratique
E5 : Orientation, gestion et stratégie de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité		
• Diversité des agricultures et politiques publiques. Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial	1	Ecrit individuel
• Gestion économique, financière, sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole	2	Ecrit individuel
• Entreprise agricole, produits et marchés	0,5	Oral
• Stratégie de l'entreprise agricole	1,5	Ecrit et Oral
E6 : Construire et conduire des systèmes biotechniques (perspective de durabilité)		
• Fonctionnement d'un agro système	0,5	Oral
• Conduite de systèmes biotechniques	1,5	Ecrit
• Conduite d'un système biotechnique innovant	1	Dossier collectif + Oral individuel
• Etudier la faisabilité, les performances et la durabilité d'un système biotechnique	1	Oral et Ecrit
Gérer les interactions entre les productions à différentes échelles.		
E7 : Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle		
• N°1 : produits fermiers	1	Ecrit
• N°2 : installation	1	Ecrit
EPS	3	Pratique et Oral
E1 : Expression française et culture socio-économique	6	Ecrit
E2 : Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle (Partie 1)	8	Dossier Oral (à partir du dossier)
E3 : Mobiliser les acquis [...] pour faire face à une situation professionnelle (Partie 2)	4	Dossier Oral (à partir du dossier)

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Accès aux Licences Pro, Certificat de spécialisation, Écoles d'ingénieurs après étude de dossier et formation complémentaire.

Débouchés professionnels :

- Juriste agricole
- Ingénieur
- Agriculteur
- Associé d'exploitation
- Gérant
- Conseiller agricole
- Contrôleur
- Chef de culture(s) ou responsable d'élevage
- Salarié agricole
- Animateur
- Technico-commercial

...

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 391 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2021-22	2020-21	2019-20	2018-19
Taux de réussite globaux	87%	85%	90%	87,06%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	88,71%	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	92,11%	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	83,55%	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	87,67%	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	en cours	70,27%	75%	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	en cours	44%	44%	70%
Taux de poursuite d'étude	en cours	50%	44%	18%
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	en cours	83%	86%	87%
Taux de réussite du BTSa ACSE dans l'UFA	80%	-	-	-
Taux d'abandon globaux	15,66%	12,83%	-	-

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus depuis l'intermodal.
- Transports scolaires (vers l'intermodal).
- Gare Le Puy en Velay.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Appartenance à un réseau d'établissements du CNEAP
- Une équipe pédagogique composée de formateurs et de professionnels
- Un accompagnement à la recherche d'entreprise et de maîtres d'apprentissage
- Un suivi personnalisé des apprentis (mémoire de stages, conduite de projet tutoré, entraînement soutenance...)
- Un partenariat fort avec le monde professionnel

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique : Atelier de mécanique, Parcelle pour maraichage, parcelle petits fruits, atelier bois et exploitations partenaires dans les principales productions, Atelier de transformation



Coordonnées de l'UFA ISVT

72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

Référente handicap

Mélanie BIGUEY
melanie.biguey@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026